VILLE DE SCEAUX 16 mai 18

## CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 mai 2018

## NOTE DE PRESENTATION

<u>OBJET</u>: Plan de développement des déplacements cyclables - « Sceaux à vélo - 2016-2020 » programme d'actions triennal - demande de subventions à la Région Ile-de-France

Rapporteur : Patrice Pattée

Depuis presque 50 ans, Sceaux mène une politique active et novatrice en matière de développement des circulations douces et de partage de l'espace public. Cet engagement, qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, a été intégré au PADD.

Le premier plan de développement des déplacements cyclables a été adopté par le conseil municipal en 2007. Ce document a été décliné sur de très nombreux aspects.

Pour poursuivre cette démarche, un plan de développement des déplacements cyclables de la ville de Sceaux, dit «Sceaux à vélo - 2016-2020 » a été adopté le 31 mars 2016, permettant de réaffirmer la pertinence d'engager un changement des comportements et des choix modaux pour les déplacements locaux, en rappelant tous les bénéfices d'une pratique du vélo à Sceaux.

Dans le cadre de ce plan, les actions suivantes ont d'ores et déjà été réalisées : suppression des emplacements de stationnement motos sur trottoirs et séparation des emplacements de stationnement motos et vélos, autorisation pour les cyclistes du franchissement de certains carrefours à feux avec « cédez le passage », installation complémentaire d'appuis vélos. La Ville a également reconduit pour 2018 le dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique pour les Scéens, en complément du dispositif de l'Etat.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir prolonger la période de mise en œuvre du plan Sceaux à vélo jusqu'en 2021, et de compléter ce plan par un programme d'actions triennal permettant de solliciter l'accompagnement financier de la Région dans le cadre du plan vélo régional.

Ce plan regroupe des actions visant à apaiser la circulation, des mesures en faveur du stationnement du vélo, d'un meilleur jalonnement, ainsi que des services tels que la manifestation vélo en ville, le service de réparation des vélos par l'atelier itinérant installé les 1er et 3ème dimanche du mois devant le jardin de la Ménagerie et la mise en place des Vélib'.